

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00678
Numéro SIREN : 488 726 605
Nom ou dénomination : MAINE GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 32748

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION 1 | 2 |

Adresse de l'entreprise 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4 Néant *

				Exercice N clos le,		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 299	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		30 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	96 390	83 757
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (*)	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	4 520	4 520	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 490	8 490	
TOTAL (II)		BJ	147 699	92 056	55 642	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 040 651	2 040 651
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	204 239	204 239	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	2 244 890	CK	2 244 890	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 392 589	92 056	2 300 532	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Renvois : (I) Dont droit au bail :	30 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	MAINE GESTION SAS 181, avenue du Maine, 75014 Paris Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40 Mail : contact@maine-gestion.fr RCS Paris 488 00014 - APE 6832A Carte Prof. CMI 7501 2016 000 012 662 Transaction - Gestion		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certificat conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		69 568
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		13 175
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		5 525
	Dettes fiscales et sociales	DY		82 053
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		2 109 211	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		2 196 790
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 300 532
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 196 790	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2031

MAINE GESTION SAS

181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@mainegestion.fr
 RCS Paris 488 124 000 60014 - APE 6832A
 Carte Prof. 488 124 501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

certificat conforme à l'original

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>MAINE GESTION</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	523 226	FH	FI	523 226
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	523 226	FK	FL	523 226
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	523 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	7 756	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	106 428	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 885	
	Salaires et traitements *			FY	267 259	
	Charges sociales (10)			FZ	105 947	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	5 181
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	10 000	
Autres charges (12)			GE	5		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	508 462	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GW	14 769	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant le régime des cotisations dans le tableau n° 2054

certifié conforme à l'original

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine, 75014 Paris
 Tel: 01 56 53 52 50 - Fax: 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 75014 00014 - APE 6832A
 Carte Professionnelle 7501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	750
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	750
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	2 344
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	523 980
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	510 806
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	13 175
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP
			– Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)			RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD
	(9)	Dont transferts de charges			A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		<input type="text" value="A6"/> obligatoires	<input type="text" value="A9"/>	
	Dont cotisations facultatives Madelin	<input type="text" value="A7"/>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	<input type="text" value="A8"/>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
TAXE 2019 NON RECLAMEE				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
					750
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs

MAINE GESTION SAS

181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 490 20244 - APE 6832A
Carte Professionnelle 2014 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

*Certifié conforme
à l'original*

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	38 299	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	64 920	KW	KX	2 675
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	28 794	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
			TOTAL III	LN	93 715	LO	LP	2 675
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T		
	Autres participations		8U		8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	4 520	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	8 139	1U	1V	351	
			TOTAL IV	LQ	12 659	LR	LS	351
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	144 672	ØH	ØJ	3 026	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	LW	38 299	1X
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
	Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	67 595	MO
		Matériel de transport		IV	MP	MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	MS	MT	28 794	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NC	ND	NE		NF	
			TOTAL III	IY	NG	NH	96 390	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW	
	Autres participations		1Ø	ØX	ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11	2B	2C	4 520	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12	2E	2F	8 490	2G	
			TOTAL IV	13	ØK	13 010	2H	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	14	ØL	147 699	ØM		

181, avenue du Maine - 75014 Paris
 tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr

* (Ne pas reporter le montant des centimes)

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 712 0014 - ARE 8832A
 Carte Prof. 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Désignation de l'entreprise MAINE GESTION Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	8 299		PF		PG		PH	8 299
TOTAL I	RK	8 299		RM		RN		RO	8 299
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	54 564	QE	1 263	QF		QG	55 827
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 012	QM	3 918	QN		QO	27 931
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	78 576		QV	5 181	QW		QX	83 757
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	86 875		ØP	5 181	ØQ		ØR	92 056

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU				RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC				SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4				R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S3	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	YL									YN	
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	181, avenue du Maine - 75014 Paris			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations	Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40			SP	SR
	Mail : contact@maine-gestion.com				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % *	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		6J	6K	6L	6M	
		6N	6O	6P	6Q	
		6R	6S	6T	6U	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	10 000	UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont fournies dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		MAINE GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	8 490	UV	8 490	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 389	1 389	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 039 262	2 039 262		
	Charges constatées d'avance		VS				
	TOTAUX			VT	2 049 141	VU 2 040 651	VV 8 490
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	5 525	5 525			
Personnel et comptes rattachés		8C	15 447	15 447			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	42 093	42 093			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	2 344	2 344		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 351	18 351		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 818	3 818		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 109 211	2 109 211			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	2 196 790	VZ 2 196 790		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MAINE GESTION SAS
 101, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 19 40
 Mail : contact@mainegestion.fr
 RCS Paris 488 766 000 - N° SIRET 488 766 000 0001
 Carte Prof. 12000090000 - 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	13 175
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2007-bis)			XX	111	
	Amendes et pénalités		WJ	111	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							17	2 344
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	15 630	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté) (4 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 septies)		L2		
		Zone franche urbaine-TE (art. 41 octies A)		OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)		K3		
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		
				Journes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		L5			
				Zone de restauration de la défense (44 hendecies)		PA			
				Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
				Zone de développement prioritaire (art. 44 undecies)		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)		YI			
				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
				créanos dérogés par le report en arrière de déficit		ZI			
				dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)		YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	15 630				
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE							XN	15 630	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 RCS Paris 488 726 605 000 A
 Carte Prof. CPI 7501420400000000
 Transaction - Gestion - Services aux entreprises

* Des explications concernant cette

Désignation de l'entreprise <u>MAINE GESTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10 427
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 483 26605 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. Cpi 7501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>MAINE GESTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	81 714	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 855		Dividendes		ZE	19 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	88 568		Report à nouveau		ZG	69 568					
										TOTAL II		ZH	88 568
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	10 840					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ	37 238					
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	3 394					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	632					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	54 324					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	106 428					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	686					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS						9Z	5 199					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	5 885					
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	104 646					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	12 238					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	257 008					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%			
	- Numéro de centre agréé * XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL								
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC								
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO								
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 / 01 56 43 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 201 00014 - APE 6832A
 Carte Professionnelle 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014
 Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 865
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include 'Plus-values réalisées au cours de l'exercice' and 'Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs'.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - janvier 2023

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6821
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 688
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,8 %	
² Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ¹ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ¹ .	

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 00
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 7020Z
 Carte Prof. CPI 7501 2016 000-012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I							SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II							RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 41 00 00
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 0001 - APE 6832A
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Désignation de l'entreprise: MAINE GESTION Néant *

Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	6,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	523 226
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	523 226

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	ON	10 602
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	37 238
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	47 845

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	475 385
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	475 385
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

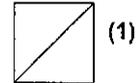
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	523 226
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	EY	6,00
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cas se trouvent dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6822
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 016
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

SAGE Experts-comptables janvier 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MAINE GESTION

ADRESSE (voie)

181 AVENUE DU MAINE

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

MAINE GESTION SAS

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, il faut utiliser des pages supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet de la même façon que les pages de l'imprimé, sous le droit de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont fournies dans le contact@maine-gestion.fr

RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A

Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666

Transaction - Gestion - Syndic de copropriété

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: MAINE GESTION
181 AVENUE DU MAINE
75014 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET: 4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4 M01:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'immeubles et autres biens immobiliers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 %	15 630	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET SOREL SAS
59 rue La Boétie
75008 PARIS Tél: 0145630909

Nom et adresse du conseil:

Tél:

CGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:

Identité du déclarant: MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 60
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 497 233 605 00014 - APE 6832A
Carte n° 501 2016 000 012 666
Transfert de propriété - Syndic de copropriétés

Date: 18042023 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire: Président Daniel VOURIOT

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire:

SAGE Experts-comptables janvier 2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	19 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						e
						f
						g
						h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i	19 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h) 19 000	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 47 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 805 000123456789
Carte Prof. CPI 7501 234567890123456789
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise MAINE GESTION

du _____

Adresse 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	VOURIOT DANIEL PRESIDENT	31 RUE BARTHELEMY 78660 PARAY DOUAVILLE
2	ORY-MONINI REINE VALERIE GESTIONNAIRE	20 BD DE LOZERE 91120 PALAISEAU
3	VO QUYNH MY COMPTABLE	40 RUE HENRI BARBUSSE 94280 FRESNES
4	FAYNET AUDE ASSISTANTE COPRO	16 RUE JULLIEN 92170 VANVES
5	HELENON ALEXIS ASSISTANT COPRO	4 RUE FANTIN LATOUR 75016 PARIS
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	78 520			78 520				78 520
2	62 032			62 032				62 032
3	30 594			30 594				30 594
4	28 141			28 141				28 141
5	25 993			25 993				25 993
6								
7								
8								
9								
10								
**	225 280			225 280				225 280

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	58
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 411
Total	1 469

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	226 749	- de l'exercice . 2022 . . . ⑩	15 519
- de l'exercice précédent ⑩	216 088	- de l'exercice précédent ⑩	8 209

Nom et qualité du signataire Daniel VOURIOT À PARIS, le 18/04/2023
Président
MAINE GESTION SAS Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

181 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - 252 252 252
Carte Prof. CPI 7501 2018 00014
Transaction - Gestion - Services aux Propriétés

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun	
Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

MAINE-GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tel. 01 58 59 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opérée par l'opérateur, du tronçonnage de la société et du montant qui proviennent des déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Transaction - Gestion des sociétés et des propriétés

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposables à taux réduit							2468
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)</i>								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
Total								
<p style="text-align: center;">MAINE GESTION SAS 181, avenue du Maine - 75014 Paris Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 70 Mail : contact@maine-gestion.com RCS Paris 488 726 605 000 Carte Prof. CPI 7504 2016 000 012 666 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés</p>								
Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement				Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Date de l'agrément				Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total								

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

MAINE GESTION 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS
48872660500014
6832A

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 15 630
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit ; 42500 € x durée de l'exercice en mois /12 42 500	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice 15 630	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		15 630

l **III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)**

(0)

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)**

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION 1 | 2 |
 Adresse de l'entreprise 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS Durée de l'exercice précédent * 1 | 2 |

Numéro SIRET * 4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4 Néant *

				Exercice N clos le,		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 299	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		30 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	96 390	83 757
Immobilisations en cours		AV	AW			
Avances et acomptes		AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	4 520	4 520	
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	8 490	8 490	
TOTAL (II)		BJ	BK	147 699	92 056	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	2 040 651	2 040 651
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	204 239	204 239	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
TOTAL (III)		CJ	CK	2 244 890	2 244 890	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif *	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	CA	2 392 589	92 056
2 300 532						

Renvois : (1) Dont droit au bail : 30 000 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine, 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. CMI 7501 2016 000 012 662
 Transaction - Gestion

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certificat conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA		10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="Ej"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH		69 568
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		13 175
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		10 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		10 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="E1"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		5 525
	Dettes fiscales et sociales	DY		82 053
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		2 109 211
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		2 196 790
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		2 300 532
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 196 790	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2031

MAINE GESTION SAS

181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@mainegestion.fr
 RCS Paris 488 124 000 60014 - APE 6832A
 Carte Prof. 488 124 501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

certificat conforme à l'original

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : <u>MAINE GESTION</u>		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	523 226	FH	FI	523 226
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	523 226	FK	FL	523 226
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	523 230
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	7 756	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	106 428	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	5 885	
	Salaires et traitements *			FY	267 259	
	Charges sociales (10)			FZ	105 947	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	5 181
					GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	10 000		
Autres charges (12)			GE	5		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	508 462	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GW	14 769	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant le régime des cotisations dans le tableau n° 2054

certifié conforme à l'original

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine, 75014 Paris
 Tel: 01 56 53 52 50 - Fax: 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 75014 00014 - APE 6832A
 Carte Professionnelle 7501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	750
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI align="right">750
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK align="right">2 344
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	523 980
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	510 806
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN align="right">13 175
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	
	obligatoires		A9	
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
				A8
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
TAXE 2019 NON RECLAMEE		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	750
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

MAINE GESTION SAS

181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 491 20244 - APE 6832A
Carte Professionnelle 2014 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

*Cette copie conforme
à l'original*

Désignation de l'entreprise		MAINE GESTION				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
						4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	38 299	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ			
		Dont Composants M3	KS		KT			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	64 920	KW	2 675	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KY		KZ	
		Matériel de transport *			LB	28 794	LC	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF	
		Emballages récupérables et divers *			LH		LI	
	Immobilisations corporelles en cours			LK		LL		
	Avances et acomptes			LN	93 715	LO	2 675	
	TOTAL III							
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
	Autres participations			8U		8V		
	Autres titres immobilisés			IP	4 520	IR		
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	8 139	IU	351	
	TOTAL IV				LQ	12 659	LR	351
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	144 672	ØH	3 026	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
				1		3		
				2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LW	38 299	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		
	Installations générales, agencements et am. des constructions	inst. gales, agencis et am. des constructions		IS		MG		
		Inst. gales, agencis, aménagements divers		IU		MM	67 595	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			IV		MP	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	28 794
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV	
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	
	Avances et acomptes			NC		ND		
	TOTAL III				IY		NH	96 390
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU	
		Autres participations			IØ		ØX	
Autres titres immobilisés				II		2B	4 520	
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	8 490	
TOTAL IV				I3		ØK	13 010	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØL	147 699	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(Ne pas reporter le montant des centimes)

MAINE GESTION SAS
 81, avenue du Maine - 75014 Paris
 tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 712 0014 - ARE 8832A
 Carte Prof. 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Désignation de l'entreprise MAINE GESTION Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements	CY			EL		EM		EN	
Fonds commercial	RE			RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles	PE	8 299		PF		PG		PH	8 299
TOTAL I	RK	8 299		RM		RN		RO	8 299
Terrains	PI			PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ			QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	54 564	QE	1 263	QF		QG	55 827
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	24 012	QM	3 918	QN		QO	27 931
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II	QU	78 576		QV	5 181	QW		QX	83 757
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	86 875		ØP	5 181	ØQ		ØR	92 056

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2					S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9					T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8					X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations	YL										YN
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW										
Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY								
Total général non ventilé (NW - NY)											

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler	181, avenue du Maine - 75014 Paris			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations	Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40			SP	SR
	Mail : contact@maine-gestion.com				

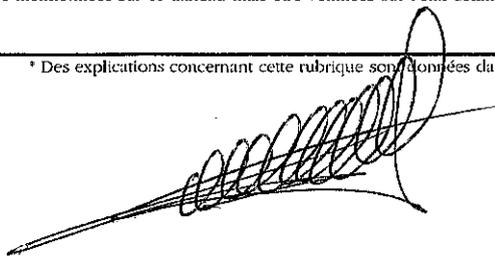
SAGE Experts-comptables Janvier 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>MAINE GESTION</u> Néant <input type="checkbox"/>					
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 % *	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6P	6Q	6R
		6O	6R	6S	6T
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UE	UF	
	- financières	UG	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont fournies dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	13 175
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sixies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2007-bis)			XX	111	
	Amendes et pénalités		WJ	111	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							17	2 344
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							TOTAL I	15 630	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
			- imposées au taux de 0 %					WH	
			- imposées au taux de 19 %					WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223B du CGI)							ZX		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *							XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés + septies)		K9	Entreprises nouvelles (+4 septies)		I2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)		I5
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 septies A)		OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 209 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (+4 septies)		PA
	Basin urbain à dynamiser (art. 44 septies C)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 septies C)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 septies D)		XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 septies D)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septies E)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 septies)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 septies E)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 septies C)		YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 septies A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 septies B)		YB	créances dégagees par le report en arrière de déficit		ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 septies D)		YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 septies F)		YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 septies G)		YL
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)			XI	15 630			
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICIAIRE		181, avenue du Maine - 75014 Paris			XN	15 630			

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

* Des explications concernant cette feuille sont fournies en annexe de la notice 2032-NOT-SD.
 RCS Paris 488 726 605 000 A
 Carte Prof. CPI 75012040000000000000
 Transaction - Gestion - Services aux entreprises

Désignation de l'entreprise <u>MAINE GESTION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	10 427
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(I) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

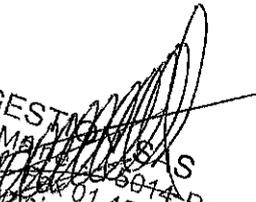

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 483 26605 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. Cpi 7501 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>MAINE GESTION</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	81 714	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 855		Dividendes		ZE	19 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	88 568		Report à nouveau		ZG	69 568					
										TOTAL II		ZH	88 568
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	10 840	
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		XQ	37 238				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	3 394	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	632	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		ST	54 324				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	106 428	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	686	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				ZS		9Z	5 199				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	5 885	
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	104 646	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	12 238	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *										ØB	257 008	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *	XP							- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 / 01 56 53 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 201 00014 - APE 6832A
 Carte Professionnelle 2016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +						
14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +						
15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +						
16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +						
18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
II - Autres éléments						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (2)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1)						
(A) (B) (C) (Ventilation par taux)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014
 Carte Prof. CPI 7501 2016 000012 665
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables - janvier 2023

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6821
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 688
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,8 %	
² Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ¹ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ¹ .	

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 00
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 7010Z
 Carte Prof. CPI 7501 2016 000-012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : MAINE GESTION							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I							SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)	3						
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés }	4					
		5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
II							RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 41 00 00
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 0001 - APE 6832A
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

Désignation de l'entreprise: MAINE GESTION Néant *

Exercice ouvert le: 01012022 et clos le: 31122022 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP	6,00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	523 226
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	523 226

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	4

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	10 602
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	37 238
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	5
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	47 845

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	475 385
---	----	---------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	475 385
--	----	---------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	<input checked="" type="checkbox"/>			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	523 226	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 2	
Date de cessation	HR				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6822
 Carte Prof. CPI 7501 2016 000 016
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

SAGE Experts-comptables janvier 2023

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122022 N° SIRET 4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE MAINE GESTION

ADRESSE (voie) 181 AVENUE DU MAINE

CODE POSTAL 75014 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique ORY Prénom(s) REINE-VALERIE
 Nom marital ORY-MONNINI % de détention 49,80 Nb de parts ou actions 249
 Naissance: Date 02/07/1967 N° Département 54395 Commune NANCY Pays
 Adresse : N° 2 Voie BOULEVARD DE LOZERE
 Code Postal 91120 Commune PALAISEAU Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique VOURIOT Prénom(s) DANIEL
 Nom marital % de détention 49,80 Nb de parts ou actions 249
 Naissance: Date 05/05/1962 N° Département 99352 Commune ORAN Pays
 Adresse : N° 31 Voie RUE BARTHELEMY
 Code Postal 78660 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux utilisés à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

SAGE Experts-comptables janvier 2023

MAINE GESTION SAS
 181 AVENUE DU MAINE
 75014 PARIS
 01 56 62 52 40
 05 09014 - APE 6882A
 2037501 2016 000 012 667
 ation - Gestion - Syndic de copropriété

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122022

N° SIRET

4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

MAINE GESTION

ADRESSE (voie)

181 AVENUE DU MAINE

CODE POSTAL

75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

MAINE GESTION SAS

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, il faut compléter des pages supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet de la même façon que les pages de l'imprimé, sous le droit de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont fournies dans le contact@maine-gestion.fr

181 avenue du Maine - 75014 Paris

RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A

Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666

Transaction - Gestion - Syndic de copropriété

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				<input checked="" type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: MAINE GESTION
181 AVENUE DU MAINE
75014 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET: 4 8 8 7 2 6 6 0 5 0 0 0 1 4 M01:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Administration d'immeubles et autres biens immobiliers

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 %	15 630	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom/Adresse

N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom/Adresse

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: CABINET SOREL SAS
59 rue La Boétie
75008 PARIS Tél: 0145630909

Nom et adresse du conseil:

Tél:

CGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant: Date: 18042023 Lieu: PARIS

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:

Date et nom du signataire: Président Daniel VOURIOT

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature: MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 60 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 497 232 605 00014 - APE 6832A
Carte n° 501 2016 000 012 666
Tramé n° 501 2016 000 012 666
Syndic de copropriétés

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :

SAGE Experts-comptables - janvier 2023

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	19 000
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	19 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		19 000

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables Janvier 2023

MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 47 09 40
 Mail : contact@maine-gs.fr
 RCS Paris 488 726 805 000123456789
 Carte Prof. CPI 7501 23456789012345
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise MAINE GESTION

du _____

Adresse 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	VOURIOT DANIEL PRESIDENT				31 RUE BARTHELEMY 78660 PARAY DOUAVILLE			
2	ORY-MONINI REINE VALERIE GESTIONNAIRE				20 BD DE LOZERE 91120 PALAISEAU			
3	VO QUYNH MY COMPTABLE				40 RUE HENRI BARBUSSE 94280 FRESNES			
4	FAYNET AUDE ASSISTANTE COPRO				16 RUE JULLIEN 92170 VANVES			
5	HELENON ALEXIS ASSISTANT COPRO				4 RUE FANTIN LATOUR 75016 PARIS			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	78 520							78 520
2	62 032							62 032
3	30 594							30 594
4	28 141							28 141
5	25 993							25 993
6								
7								
8								
9								
10								
**	225 280							225 280

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	58
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	1 411
Total	1 469

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	226 749	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	15 519
- de l'exercice précédent ⑩	216 088	- de l'exercice précédent ⑩	8 209
Nom et qualité du signataire	Daniel VOURIOT Président	À PARIS _____, le	18042023
	MAINE GESTION SAS	Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

181 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - 252 53 57
Carte Prof. CPI 7501 2018 00000000000000000000
Transaction - Gestion - Société à responsabilité limitée

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun	
Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé	
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

MAINE-GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tel. 01 58 59 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1)
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opérée par l'opérateur, du tronçonnage de la société et de l'opération qui proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Transaction - Gestion des sociétés et des propriétés

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposables à taux réduit							2468
<i>(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 233 A du CGI)</i>								
I. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
Total								
Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément						
Total								

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2023)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

MAINE GESTION 181 AVENUE DU MAINE 75014 PARIS
48872660500014
6832A

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 15 630
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit ; 42500 € x durée de l'exercice en mois /12 42 500	
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice 15 630	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		15 630

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

(0)

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JUIN 2023

Le 3 juin 2023 à 12 heures, les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée MAINE GESTION au capital de 10.000,00 € se sont réunis au siège social 181 avenue du Maine 75014 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts

Sont présents

Monsieur Daniel VOURIOT qui détient 249 actions ;
Mme Reine-Valérie ORY-MONNINI qui détient 249 actions ;
Mme Paule MONNINI née HUBERT qui détient 2 actions ;

Qui détiennent ensemble 500 actions sur un total de 500 actions représentant la majorité du Capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions des articles 18, 19 et 20 des statuts

Monsieur VOURIOT Daniel préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société ;
Madame ORY-MONNINI Reine-Valérie est désignée comme secrétaire
Madame MONNINI Paule, née HUBERT est scrutatrice.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le Capital Social.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) les statuts de la Société
- 2°) le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- 3°) le rapport du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- 4°) la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés
- 5°) le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes clos au 31/12/2022 et quitus au Président
- Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
- Affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et distribution de dividendes
- Fixation de la rémunération du Président au titre de l'exercice 2023
- Pouvoir

certifié conforme
original
MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

LM

MV

PM

Lecture est donnée du rapport.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés par le Président, et qui font apparaître un bénéfice de 13.175 €

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de cet exercice clos au 31/12/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 13.175 € augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau de 5.825 €, ainsi qu'il suit :

- aux associés, un dividende de 38 € par action, soit un total de 19.000 €.

L'Assemblée générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été versé aux Associés les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice 2020 : 36 € par action, soit une somme totale de 18.000 €.
 Au titre de l'exercice 2021 : 30 € par action, soit une somme totale de 15.000 €
 Au titre de l'exercice 2022 : 38 € par action, soit une somme totale de 19.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe la rémunération du Président pour l'exercice 2023, à la somme de 79.160,00 € brut annuel, ainsi qu'une prime exceptionnelle si les résultats de la Société le permettent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
à l'original
 MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 30 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. CPI 780 12016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

W PM UM

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs :

- au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, le secrétaire et le scrutateur.

Daniel VOURIOT
Président de séance

Reine-Valérie ORY-MONNINI
Secrétaire de séance

Paule MONNINI
Scrutatrice

Certifie conforme à l'original

à MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CP 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JUIN 2023

Le 3 juin 2023 à 12 heures, les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée MAINE GESTION au capital de 10.000,00 € se sont réunis au siège social 181 avenue du Maine 75014 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts

Sont présents

Monsieur Daniel VOURIOT qui détient 249 actions ;
Mme Reine-Valérie ORY-MONNINI qui détient 249 actions ;
Mme Paule MONNINI née HUBERT qui détient 2 actions ;

Qui détiennent ensemble 500 actions sur un total de 500 actions représentant la majorité du Capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions des articles 18, 19 et 20 des statuts

Monsieur VOURIOT Daniel préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société ;
Madame ORY-MONNINI Reine-Valérie est désignée comme secrétaire
Madame MONNINI Paule, née HUBERT est scrutatrice.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le Capital Social.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) les statuts de la Société
- 2°) le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- 3°) le rapport du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- 4°) la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés
- 5°) le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes clos au 31/12/2022 et quitus au Président
- Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
- Affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et distribution de dividendes
- Fixation de la rémunération du Président au titre de l'exercice 2023
- Pouvoir

certifié conforme
original
MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

LM

MV

PM

Lecture est donnée du rapport.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés par le Président, et qui font apparaître un bénéfice de 13.175 €

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de cet exercice clos au 31/12/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 13.175 € augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau de 5.825 €, ainsi qu'il suit :

- aux associés, un dividende de 38 € par action, soit un total de 19.000 €.

L'Assemblée générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été versé aux Associés les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice 2020 : 36 € par action, soit une somme totale de 18.000 €.
 Au titre de l'exercice 2021 : 30 € par action, soit une somme totale de 15.000 €
 Au titre de l'exercice 2022 : 38 € par action, soit une somme totale de 19.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe la rémunération du Président pour l'exercice 2023, à la somme de 79.160,00 € brut annuel, ainsi qu'une prime exceptionnelle si les résultats de la Société le permettent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
 à l'original
 MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 30 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. CPI 780 12016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

W PM UM

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs :

- au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, le secrétaire et le scrutateur.

Daniel VOURIOT
Président de séance

Reine-Valérie ORY-MONNINI
Secrétaire de séance

Paule MONNINI
Scrutatrice

Certifie conforme à l'original

à MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CP 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 03 JUIN 2023

Le 3 juin 2023 à 12 heures, les Actionnaires de la Société par Actions Simplifiée MAINE GESTION au capital de 10.000,00 € se sont réunis au siège social 181 avenue du Maine 75014 PARIS, en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts

Sont présents

Monsieur Daniel VOURIOT qui détient 249 actions ;
Mme Reine-Valérie ORY-MONNINI qui détient 249 actions ;
Mme Paule MONNINI née HUBERT qui détient 2 actions ;

Qui détiennent ensemble 500 actions sur un total de 500 actions représentant la majorité du Capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions des articles 18, 19 et 20 des statuts

Monsieur VOURIOT Daniel préside l'Assemblée en sa qualité de Président de la Société ;
Madame ORY-MONNINI Reine-Valérie est désignée comme secrétaire
Madame MONNINI Paule, née HUBERT est scrutatrice.

La feuille de présence certifiée exacte par les Membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le Capital Social.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- 1°) les statuts de la Société
- 2°) le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022
- 3°) le rapport du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- 4°) la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés
- 5°) le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président sur les comptes clos au 31/12/2022 et quitus au Président
- Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022
- Affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022 et distribution de dividendes
- Fixation de la rémunération du Président au titre de l'exercice 2023
- Pouvoir

certifié conforme
original
MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CPI 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

LM

MV

PM

Lecture est donnée du rapport.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve ledit rapport

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le bilan et le compte de résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés par le Président, et qui font apparaître un bénéfice de 13.175 €

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion au cours de cet exercice clos au 31/12/2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 13.175 € augmenté d'un prélèvement sur le report à nouveau de 5.825 €, ainsi qu'il suit :

- aux associés, un dividende de 38 € par action, soit un total de 19.000 €.

L'Assemblée générale précise qu'au cours des trois derniers exercices, il a été versé aux Associés les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice 2020 : 36 € par action, soit une somme totale de 18.000 €.
 Au titre de l'exercice 2021 : 30 € par action, soit une somme totale de 15.000 €
 Au titre de l'exercice 2022 : 38 € par action, soit une somme totale de 19.000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale fixe la rémunération du Président pour l'exercice 2023, à la somme de 79.160,00 € brut annuel, ainsi qu'une prime exceptionnelle si les résultats de la Société le permettent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
à l'original
 MAINE GESTION SAS
 181, avenue du Maine - 75014 Paris
 Tél. 01 30 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
 Mail : contact@maine-gestion.fr
 RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
 Carte Prof. CPI 780 12016 000 012 666
 Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés

W PM UM

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs :

- au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la Loi en conséquence des résolutions qui précèdent ;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance, le secrétaire et le scrutateur.

Daniel VOURIOT
Président de séance

Reine-Valérie ORY-MONNINI
Secrétaire de séance

Paule MONNINI
Scrutatrice

Certifie conforme à l'original

à MAINE GESTION SAS
181, avenue du Maine - 75014 Paris
Tél. 01 56 53 52 50 - Fax 01 45 42 09 40
Mail : contact@maine-gestion.fr
RCS Paris 488 726 605 00014 - APE 6832A
Carte Prof. CP 7501 2016 000 012 666
Transaction - Gestion - Syndic de copropriétés